

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conditions d'admission :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et à séjourner sur le camping, il faut y avoir été autorisé par la direction du camping ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Suite à l'acceptation de ces conditions, un contrat de location est établi et signé pour chaque séjour réservé que ce soit en locatif (chalet, MH ou Bungalow toilé) ou en emplacement nu. Il est nominatif et toute location ne peut être cédée ou sous louée. Les mineurs ne sont pas acceptés seuls sur le camping.

La réservation ne devient effective qu'après réception de votre acompte de 30 % (payable en 2 fois) ainsi que du règlement des frais de dossier et de la confirmation de la Direction du village. Elle fera l'objet d'un courrier de notre part sous 8 jours.

Le client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations de service d'hébergement.

La Direction alloue elle-même les emplacements et/ou les chalets et Mobil home.

Concernant les chalets et/ou MH et/ou Lodge, le nombre d'occupants ne doit pas dépasser la capacité maximale précisée sur la brochure en fonction du type d'hébergement (y inclus les bébés).

Un seul véhicule est inclus dans la location ou sur l'emplacement (sauf Mimosa bleu, Savoyard et Mimosa pour 7 personnes où le 2ème véhicule est compris dans le tarif).

Tout véhicule supplémentaire doit être stationné à l'entrée du camping et fera l'objet d'une tarification supplémentaire.

Concernant les chalets et/ou MH, le solde du séjour est à régler 30 jours avant votre arrivée prévue, sans relance de notre part. Sans règlement du solde dans le délai prévu et si le chalet ou MH n'est pas occupé par le client dans les 48 h suivant la date d'arrivée prévue, les sommes versées seront conservées et le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation.

Le paiement du solde peut être échelonné en plusieurs versements tous les mois sans frais supplémentaire. Différents modes de paiement sont acceptés : ANCV, e-ANCV, carte bancaire, chèque bancaire, mandat, virement bancaire ou espèces.

Pour toute réservation enregistrée (W.E. ou séjour) pour un chalet ou M.H. moins de 30 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour vous sera demandé à la réservation.

Concernant les emplacements de camping, le règlement de votre réservation est à effectuer à votre arrivée. Il vous sera également demandé une caution de 20 euros pour le badge d'accès au site ; celle-ci vous sera restituée à votre départ.

En cas de retard dans l'occupation de votre emplacement, celui-ci sera réservé pour une période de 48 h. Passé ce délai et en l'absence de courrier ou email, la réservation sera annulée sans aucun remboursement.

Annulation séjour : Toute annulation doit nous être précisée par écrit (mail ou courrier en recommandé). Il vous sera retenu les frais de dossiers dans tous les cas ainsi qu'un montant proportionnel au montant total de votre séjour suivant le barème ci-dessous :

1. Dès l'acceptation du séjour : 30 % du montant total du séjour.
2. moins de 30 jours avant le début du séjour : 100 % du montant total du séjour.

En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au camping. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû.

Pour ces raisons, nous vous recommandons de souscrire à l'assurance annulation.

Le camping propose une assurance annulation incluant la COVID-19 et les cas contacts, d'un montant de 4 % du montant total du séjour. Les conditions et le détail des garanties sont précisés sur notre site internet ou sur demande.

Les frais d'assurance doivent être réglés en une seule fois, au moment de la réservation. Cependant la souscription à l'assurance peut se faire dans les 15 jours suivant la réservation.

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons incombant au camping, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

Conditions d'annulation SPECIAL COVID :

En complément de l'assurance annulation incluant les cas contact et les cas de COVID avéré et dans le cas où vous y avez souscrit à la réservation, le camping garanti le report pour une année des sommes versées ou le remboursement des sommes versées dans le cas de :

- Fermeture des frontières (aux dates correspondant à votre séjour)
- Impossibilité de vous accueillir (fermeture administrative de l'établissement) aux dates prévues de votre séjour
- Restriction de déplacements géographiques (selon les mesures gouvernementales) aux dates prévues de votre séjour

Pour toute autre raison d'annulation (y inclus crainte personnelle) ne rentrant pas dans ces spécificités, aucun remboursement ne sera possible et les conditions générales de vente s'appliquent.

Arrivée tardive : Tout retard dans la prise de la location doit nous être précisé par mail ou par téléphone 24 h avant la prise de location. Aucune déduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée. La période initialement réservée sera facturée.

Il est strictement interdit de poser une tente à côté des chalets (sauf emplacement prévu à cet effet - Nous consulter).

Vous devez OBLIGATOIREMENT vous présenter à la réception (ainsi que vos visiteurs) avant de vous installer dans le camping. Il vous sera remis un bracelet que vous devrez porter tout au long de votre séjour au Bois Simonet pour assurer à chacun une sécurité.

Nous vous remercions de respecter les horaires d'ouverture de la réception ainsi que le règlement intérieur du camping. Nous comptons sur vous pour informer vos visiteurs de l'obligation de le respecter également.

Taxe visiteur : Tout visiteur doit s'acquitter d'un droit de visite (5 € avec accès aux piscines) et doit porter obligatoirement le bracelet qui lui sera également remis à son arrivée.

A votre arrivée :

A partir de 15 h pour les locatifs – A partir de 13 h pour les emplacements nus

Un livret d'accueil numérique est à votre disposition ainsi que diverses informations telles que la météo, le planning des animations, la carte du restaurant et de la vente à emporter et toute autres documentations concernant l'actualité). Vous y trouverez, également, un inventaire du chalet que nous vous demandons de vérifier dans les 24 heures suivant votre arrivée. Vous êtes tenu de nous faire part de tout manquement ou dysfonctionnement à l'accueil dans un délai de 24 heures, par écrit revêtu de votre signature. Nous tiendrons compte de vos observations dans l'état des lieux de départ.

Une caution de 270 euros vous sera demandée à votre arrivée pour le locatif et une caution de 60 euros pour le ménage (chèque ou espèces ou CB) ; ces cautions vous seront restituées, le cas échéant après l'état des lieux, contrôle du ménage et restitution du badge d'accès. Toute dégradation ou ménage incomplet vous sera facturé. La vaisselle cassée doit être remplacée à l'identique ou équivalent avant votre départ ou un montant sera retenu de votre caution suivant le barème en vigueur dans le livret d'accueil.

En cas d'arrivée retardée ou départ anticipé par rapport aux dates prévues, l'intégralité du séjour reste due, il n'y aura pas de remboursement. Dans tous les cas vous devez nous en avvertir à l'avance.

A votre départ :

Avant 10 h pour les locatifs – Avant 12 h pour les emplacements nus

La location doit être rendue propre, vaisselle et réfrigérateur (dégivré) compris et les poubelles déposées à l'endroit prévu à cet effet dans l'enceinte extérieure. Le lave vaisselle doit être vidé et la vaisselle rangée. Merci de ne pas retirer les housses de couette à votre départ dans les chalets qui y sont équipés. La caution ménage de 60 euros sera retenue si votre location n'est pas parfaitement propre.

En cas de litige, la Direction se réserve le droit de ne restituer la caution que dans les 8 jours suivant votre départ afin d'évaluer le préjudice subi par le camping.

Dans le cas de départ en dehors des horaires d'ouverture de la réception, les chèques de caution vous seront retournés par courrier sous 72 heures. Il n'y a pas de départ la nuit (après 23 h et avant 7 h du matin).

PORT DU BRACELET :

Le port du bracelet du camping est obligatoire pour toute personne présente dans l'enceinte du camping et durant toute la durée du séjour, à défaut l'accès lui sera refusé. Ces bracelets permettent surtout d'éviter les débordements extérieurs de personnes étrangères au camping et d'assurer la sécurité de nos clients

BRUIT ET SILENCE :

Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Le silence doit être total entre 23 heures et 7 heures

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE : Un seul animal est accepté par emplacement ou locatif

N'oubliez pas d'apporter le passeport et carnet de vaccination de votre animal. Nous vous rappelons que les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits sur le site.

Votre animal doit être à jour de ses vaccins et doit être tatoué ou pucé. Toute détérioration du fait de votre animal vous sera facturée. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur du camping pour les animaux de compagnie.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE :

Il est rappelé que chaque famille doit avoir une assurance Responsabilité civile lorsqu'elle séjourne dans un camping et que ses propres biens doivent être également assurés contre le vol, l'incendie et les risques d'explosions.

Une attestation responsabilité civile devra être jointe à votre contrat (elle est délivrée gratuitement par votre Cie d'assurance).

BARBECUE COLLECTIF :

La préfecture de l'Ardèche interdit toute utilisation de barbecues individuels dans le camping. 4 barbecues collectifs sont à disposition dans une zone sécurisée derrière l'accueil ainsi qu'une plancha.

LES PISCINES : Slip de bain OBLIGATOIRE

Pas de bermudas ni caleçons ... ! Pas de monokini ! Pas de Burkini !

Pas d'huile solaire (crème tolérée).

Les parasols sont interdits dans l'enceinte des piscines ; les poussettes sont tolérées. Les jouets, bateaux, ballons, palmes, pelles, seaux, pistolets à eau etc.... sont interdits.

Il est interdit de manger, boire, fumer (y inclus toutes substances illicites), cracher ou manger du chewing-gum

Autorisations : Petites bouées ou brassards pour les enfants qui ne savent pas nager uniquement.

Il est interdit de réserver les baignoires avec des serviettes ou autres moyens si vous ne restez pas à la piscine. Nous nous réservons le droit d'enlever toute serviette posée sans la présence d'une personne après un temps donné.

RESPONSABILITE :

Le camping ne peut être porté comme responsable en cas de vol, perte, dommage ou incident de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour. Il est demandé à chacun de ne pas laisser des objets de valeur en vue et de prendre toute mesure visant à éviter les tentations de vol et toutes mesures de sécurité afin d'éviter tout incident.

Des mesures ponctuelles peuvent être prises par la Direction suite à panne ou mise hors services de certains équipements ou par nécessité pour respecter les normes de sécurité et la sécurité des clients.

LES AIRES DE JEUX :

Elles sont réservées aux enfants du village sous la surveillance des parents. Merci de respecter les tranches d'âge des enfants pour chacune d'elles. (Accès interdit après 23 h en haute saison).

DROIT A L'IMAGE :

Pour les besoins de communication du camping Bois Simonet (brochure et sites internet du camping), des reportages photos des familles peuvent être réalisés au sein de notre établissement au cours de soirées, jeux dans l'enceinte du camping. A ce titre et pour répondre aux obligations de l'article 226-1 du code pénal, il est nécessaire de compléter une autorisation d'exploitation droit à l'image.

TAXES ECO PARTICIPATION :

Cette taxe appelée aussi cette "éco-contribution" ou « éco-taxe » contribue partiellement aux taxes dont le camping doit s'acquitter (ordures ménagères, traitement des eaux usées, etc...). Elle est à régler avec les taxes de séjour.

DIVERS :

Aucun aménagement ne peut être réalisé sur les emplacements sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de la Direction.

Toute consommation de substances illicites est strictement interdite dans l'enceinte de notre établissement.